

Programme Hydrologique Intergouvernemental

25^{ème} session du Conseil Intergouvernemental
(Paris, 26-29 avril 2022)

RAPPORT DE L'IMPLEMENTATION DES RESOLUTIONS ET DES DECISIONS ADOPTEES LORS DE LA 24ÈME ORDINAIRE ET LA 4ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PHI

Point 3 de l'agenda provisionnel

Résumé

Le document présente un résumé des mesures prises dans la mise en œuvre des résolutions adoptées lors des sessions précédentes du Conseil intergouvernemental du PHI, dont il fera rapport à la 25^e session du Conseil du PHI.

Mesures attendues du Conseil :

- Le Conseil souhaitera peut-être exprimer son point de vue et sa satisfaction quant à la mise en œuvre de chacune des résolutions adoptées à la session précédente du Conseil intergouvernemental du PHI.

<u>Résolution XXIV-1</u> : PREPARATION du PHI-IX	
TEXTE DE LA DEMANDE	ACTIONS PRISES
<p>Décide également :</p> <p>de désigner les membres d'un groupe de travail ouvert chargé d'élaborer des plans opérationnel et financier en vue de la mise en œuvre du plan stratégique du PHI-IX en étroite collaboration avec les Etats Membres et de rendre compte des progrès accomplis au Bureau du PHI, à sa 60e session, ainsi qu'au Conseil du PHI à sa 4e session extraordinaire en novembre 2021, et de lui présenter les projets de plans complets pour approbation à sa 5e session extraordinaire début 2022</p> <p>Décide en outre :</p> <p>de conduire, d'ici à 2025, un examen à mi-parcours de la mise en œuvre du PHI-IX</p>	<p>Un groupe de travail à composition non limitée (GTCNL) a été établi et présidé par Mme Silvia Chavez (Mexique), avec M. Yasuto Tachikawa (Japon) comme vice-président et M. Cheikh Bécaye (Sénégal) comme rapporteur. Le GTCNL s'est réuni trois fois pour préparer le plan de mise en œuvre du PHI-IX. Une version finale du plan de mise en œuvre opérationnelle a été préparée (documents IHP-IC-XXV-Ref.1 et IHP-IC-XXV-Ref.1bis). Une analyse financière du budget a été réalisée et l'organisation d'un dialogue structuré intégré sur le financement du PHI-IX a été proposée.</p> <p>De plus amples détails sont fournis dans les documents de travail, d'information et de référence sous le sous-point 4.2.</p>

<u>Résolution XXIV-2</u> : L'ENSEMBLE DES PROGRAMMES ET INITIATIVES DU PHI	
TEXTE DE LA DEMANDE	ACTIONS PRISES
<p>Prie:</p> <p>les membres du Groupe de travail d'élaborer un cadre de planification, de suivi et d'évaluation des initiatives phares, aligné sur le plan stratégique du PHI-IX et sur ses plans opérationnel et financier, détaillant des exigences minimales concernant la création, la conduite et l'évaluation des nouvelles initiatives et l'alignement des initiatives existantes, et de présenter ce cadre à la 25e</p>	<p>Le groupe de travail d'experts présidé par M. Harry Dixon (Royaume-Uni) et composé d'un expert de chaque région, a travaillé avec le Secrétariat et produit le nouveau cadre pour les initiatives phares du PHI. Le projet de document cadre est présenté dans le document IHP-IC-XXV-Ref. 2. Le présent document est dérivé des résultats de l'évaluation des initiatives et des projets phares dans les documents de référence IHP-Bur-LVIII-Ref. 7 (IHP-IC-XXIV-Ref.4) et IHP-Bur-LVIII-Ref. 6 (IHP-IC-XXIV-Ref 4bis)</p> <p>De plus amples détails sont présentés au sous-point 4.3.</p>

<p>session du Conseil pour examen et adoption.</p> <p>Prie également :</p> <p>les hôtes/points focaux actuels de toutes les initiatives existantes d'élaborer, en consultation avec le Secrétariat et le Groupe de travail, des plans exposant leur contribution spécifique à la réalisation des objectifs stratégiques, des résultats escomptés et des produits prioritaires du PHI-IX, notamment des indicateurs clairs pour le suivi des résultats obtenus, qui seront présentés au Conseil intergouvernemental du PHI pour examen et adoption à sa 25e session.</p> <p>Décide :</p> <p>d'examiner et d'approuver, à sa 25e session, la proposition de cadre présentée par le Groupe de travail ad hoc, ainsi que la proposition tendant, conformément à la résolution IHP-IC-XXI-8, à ce que les programmes et initiatives phares du PHI se poursuivent dans le cadre du plan de mise en œuvre du PHI-IX.</p>	<p>Les hôtes/personnes focales actuels de toutes les initiatives existantes ont été consultés et invités à identifier les extraits et les activités clés pour lesquels ils contribueront à la mise en œuvre du PHI-IX. Chaque fleuron devrait ensuite présenter, conformément au nouveau cadre, sa contribution à la mise en œuvre du PHI-IX.</p> <p>Le Groupe de travail ad hoc a fait une proposition dans le cadre d'une proposition de résolution sur laquelle les programmes et initiatives phares du PHI devraient être poursuivis dans le cadre du Plan de mise en œuvre du PHI-IX. Plus de détails sont présentés au sous-point 4.3</p>
---	---

Résolution XXIV-3 : ÉVALUATION À MI-PARCOURS DU PHI-VIII	
TEXTE DE LA DEMANDE	ACTIONS PRISES
<p>Recommende</p> <p>aux États membres de mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation à mi-parcours de la huitième phase du Programme hydrologique intergouvernemental (2014-2021) qui leur sont applicables et de veiller à participer</p>	<p>Les États membres ont participé pleinement à la préparation du plan stratégique et à la mise en œuvre par l'intermédiaire du groupe de travail à composition non limitée et devraient maintenant confirmer leur engagement à contribuer à la mise en œuvre du PHI-IX. Au sous-point 4.2, les États membres et les partenaires devraient, par leurs déclarations, s'engager et identifier les domaines spécifiques auxquels ils contribueront financièrement et en nature en les faisant progresser dans la mise en œuvre du PHI-IX.</p>

<p>activement aux éléments nécessitant leur contribution, tels que:</p> <p>a) définir les priorités du PHI-IX qu'ils contribueront à concrétiser, et s'attacher à mettre en œuvre des activités en faveur de leur réalisation, en appuyant le suivi des résultats desdites activités ;</p> <p>b) participer au deuxième Colloque sur l'interface sciences-politiques dans le domaine de l'eau (SPIC Water II)</p> <p>c) apporter un soutien financier aux propositions de projets extrabudgétaires à l'appui de la mise en œuvre du PHI.</p> <p>Demande</p> <p>au Secrétariat de continuer d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation à mi-parcours de la Phase VIII du PHI (2014-2021) qui s'appliquent aux Etats Membres et au Secrétariat et veiller à ce qu'elle soit prise en compte lors du développement et de l'exécution du plan opérationnel pour le PHI IX.</p>	<p>Afin de continuer à impliquer les États membres et toute la famille de l'eau de l'UNESCO tout au long de la mise en œuvre du PHI-IX, le Secrétariat a proposé la création d'un nombre limité de groupes de travail thématiques, chacun coprésidé par les États membres. De plus amples détails sont présentés au sous-point 4.4.</p>
---	---

<u>Résolution XXIV-4 : GOUVERNANCE DU PHI</u>	
TEXTE DE LA DEMANDE	ACTIONS PRISES
<p>Invite</p> <p>le Secrétariat à veiller, par tous les moyens dont il</p>	<p>Les lignes directrices révisées sur les Comités nationaux du PHI ont été présentées et diffusées aux différents pays lors des différentes réunions des</p>

dispose, à ce que le Siège et les hydrologues régionaux continuent de s'employer en priorité à aider les États membres :

- a. à mettre en œuvre le mandat révisé des comités nationaux du PHI, et
- b. à organiser des réunions régulières des comités nationaux dans toutes les régions, en tenant compte des besoins spécifiques de la région Afrique (à l'échelle régionale, interrégionale ou sous-régionale, selon le cas et la faisabilité), en étroite collaboration avec les membres du Bureau des régions concernée

Recommande

que les États membres et le Secrétariat cherchent des solutions innovantes pour remédier au problème de financement afin de

permettre à tous les comités nationaux de prendre part aux réunions régionales et de contribuer à la mise en œuvre du programme du PH;

Invite

les États membres à lui faire rapport sur la situation de leurs comités nationaux conformément à ces principes à sa 25e session, ainsi qu'à chacune de ses sessions ordinaires suivantes dans le cadre de leurs rapports nationaux périodiques sur le PHI

Comités régionaux du PHI qui se sont tenues en Asie-Pacifique, dans la région arabe et dans la région Afrique, en parallèle avec le 9e Forum mondial de l'eau à Dakar. Les pays ont été sensibilisés à la création formelle et à la refonte de leurs comités nationaux du PHI conformément aux lignes directrices révisées.

Au cours de leur déclaration au sous-point 4.2., les États membres sont censés fournir des informations sur l'état de leurs comités nationaux du PHI.

Résolution XXIV-6 : PROPOSITION DE SOUTIEN À LA RÉALISATION DE L'ODD 6 ET DU PROGRAMME 2030 ET CONTRIBUTIONS À L'EXAMEN À MI-PARCOURS DE LA DÉCENNIE D'ACTION SUR L'EAU ET À LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'EAU DE 2023	
TEXTE DE LA DEMANDE	ACTIONS PRISES
<p>Décide</p> <p>que le PHI doit continuer de prendre part au processus préparatoire de l'examen approfondi à mi-parcours de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028), afin de contribuer au renforcement de la reconnaissance, par la communauté internationale, de l'importance des eaux souterraines et des sciences de l'eau en général, ainsi que du besoin essentiel de combler l'écart entre les capacités existantes et les capacités requises, en particulier dans les pays en développement, en vue de la réalisation de l'ODD 6 et des autres ODD, notamment en élaborant des publications et des messages pertinents qui seront présentés lors de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023.</p>	<p>Pour donner suite à cette résolution, le PHI poursuit sa participation au processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023.</p> <p>L'UNESCO participe aux réunions préparatoires régionales et mondiales visant à informer la conférence. Conformément à son Plan stratégique PHI-IX, les messages de l'UNESCO sont axés sur le renforcement de la reconnaissance internationale de l'importance des eaux souterraines et de la science de l'eau en général, ainsi que sur le besoin critique de combler le manque de capacités disponibles et requises, en particulier dans les pays en développement, en vue d'atteindre l'ODD 6 et d'autres ODD. L'UNESCO a fourni des contributions, alignées sur ces priorités, aux propositions d'ONU-Eau pour les dialogues interactifs.</p> <p>Le 25 avril 2022, le Secrétariat a organisé un événement scientifique dans le cadre de la 25ème session du Conseil du PHI, " La science pour un monde sûr en matière d'eau dans un environnement en mutation ", destiné à alimenter la Conférence des Nations Unies sur l'eau 2023.</p> <p>Il est prévu d'organiser, en coordination avec l'UNDESA, la participation du Directeur général de l'UNESCO à la session plénière d'ouverture de la Conférence des Nations Unies sur l'eau. La participation de l'UNESCO à d'autres événements sera définie une fois que les modalités seront connues.</p> <p>Le PHI envisage la possibilité d'organiser les consultations régionales du troisième trimestre de 2022 avec les Comités nationaux du PHI afin de compiler les priorités et les visions des besoins régionaux pour la préparation d'un document de position de l'UNESCO sur la famille de l'eau pour la conférence.</p>

	<p>Les résultats du Sommet des Nations Unies sur les eaux souterraines, qui est organisé par l'UNESCO et l'IGRAC au siège de l'UNESCO, du 7 au 8 décembre 2022, consisteront en une « Déclaration conjointe ONU-Eau » qui éclairera également la conférence.</p>
--	--

<p align="center">Résolution XXIV-7 : UNESCO PHI SOUTIENT LE DEVELOPPEMENT DU RESEAU MONDIAL DE MUSEES DE L'EAU (WAMUNET)</p>	
<p>TEXTE DE LA DEMANDE</p>	<p>ACTIONS PRISES</p>
<p>Invite le Secrétariat PHI à envoyer un appel aux Etats-Membres pour inciter leurs musées de l'eau à rejoindre WAMUNET en demandant directement au Secrétariat PHI de faire la liaison avec le Secrétariat de WAMUNET et supervisant leur adhésion au réseau</p> <p>Demande au Secrétariat PHI de compiler un inventaire des musées de l'eau dans le monde, et encourage les Etats-Membres et les Comités PHI Nationaux de soutenir le Secrétariat dans cet effort en lui communiquant de l'information sur leurs musées de l'eau existants</p> <p>Invite les Etats-Membres à permettre à l'UNESCO PHI de soutenir WAMUNET en soutenant le Secrétariat PHI financièrement avec des fonds additionnels, par exemple des fonds extra-budgétaires, avec des prêts de personnel ou avec des contributions au Compte Spécial.</p>	<p>Le WAMU-NET compte actuellement 73 membres dans 31 pays. Le Secrétariat du PHI a facilité la participation de WAMU-NET au 9e Forum mondial de l'eau (Dakar, Sénégal, mars 2022), y compris le seul membre d'Afrique subsaharienne (Burkina Faso), qui a renforcé WAMU-La sensibilisation de NET et a permis de présenter la phase pilote de l'inventaire mondial des musées de l'eau, achevée en février 2022, qui sera présentée à un large public international.</p> <p>Une extension du réseau de musées en Afrique et dans d'autres régions est activement poursuivie avec le soutien du Secrétariat du PHI et une information générale de tous les États membres sur WAMU-NET est en préparation.</p>

<u>Résolution XXIV-8</u> : Sur le développement du GLOSSAIRE INTERNATIONAL DE L'EAU (GIE)	
TEXTE DE LA DEMANDE	ACTIONS PRISES
<p>Demande</p> <p>au Secrétariat de créer un groupe de travail à composition non limitée sur le GIE, sous la gouvernance du PHI de l'UNESCO. La tâche du groupe de travail à composition non limitée est principalement de diriger le travail du GIE pour les Objectifs de Développement Durable. Elle pourra toutefois assumer ultérieurement la responsabilité de compléter et d'actualiser le GIE en fonction des besoins et des exigences de l'ONU.</p> <p>Invite</p> <p>Etats membres à adapter le GIE dans les langues nationales et locales.</p>	<p>Le Secrétariat a entamé des discussions préliminaires avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM), avec laquelle la série précédente de glossaires internationaux de l'hydrologie a été publiée.</p> <p>Lors du 9e Forum mondial de l'eau à Dakar, au Sénégal, les défis lexicaux liés à l'eau ont été présentés lors d'une session organisée par le PHI, avec un potentiel de contribution au développement de l'IGW. Le groupe de travail de l'IGW sera établi après la 25e session du Conseil du PHI en coordination avec l'OMM et d'autres organismes et partenaires.</p>

Résolution XTR-IV-1 : PROJET DE RESOLUTION SUR LA PREPARATION DE LA MISE EN OEUVRE DU « LABEL D'EXCELLENCE POUR LA GESTION DES EAUX URBAINES »	
TEXTE DE LA DEMANDE	ACTIONS PRISES
<p>Demande</p> <p>au Secrétariat du PHI de continuer à coopérer avec d'autres agences des Nations Unies, en particulier l'OMS et ONU-HABITAT, et de faciliter le travail de l'équipe spéciale en examinant la faisabilité et le plan de mise en œuvre du projet</p> <p>Demande aussi</p> <p>au Secrétariat du PHI de rendre compte au Bureau du PHI à sa 62e session des résultats en vue de lancer des activités pilotes et de rendre compte des résultats de ces pilotes à la 26e session du Conseil du PHI.</p>	<p>Le Secrétariat a tenu plusieurs consultations avec l'OMS et ONU-HABITAT pour préparer le projet pilote. En particulier, les lignes directrices pour la procédure d'évaluation avec boîte à outils sur le Sceau d'excellence de l'UNESCO pour la gestion des eaux urbaines intégreront également la perspective de l'OMS.</p> <p>En outre, une lettre d'intention pour le projet pilote entre l'UNESCO, le ministère de l'Environnement de la République de Corée, deux villes candidates (Gouvernement métropolitain de Séoul, Daegu) et K-water (conseiller technique) a été signée le 21 avril 2022 au Sénégal, Dakar lors du 9ème Forum Mondial de l'Eau.</p>

Résolution XTR-IV-2 : Appel à l'action dirigé par le WWAP de l'UNESCO : "Accélérer l'égalité des sexes dans le domaine de l'eau : combler le manque de données et développer des actions concrètes"	
TEXTE DE LA DEMANDE	ACTIONS PRISES
<p>Encourage</p> <p>la fourniture d'un soutien financier et en nature pour mettre en œuvre les activités concrètes nécessaires pour soutenir cet appel à l'action, y compris la mise en œuvre d'analyses intégratives de l'eau</p>	<p>Le WWAP continue de diriger l'Appel à l'action multilatéral lancé en août 2021. L'initiative a obtenu jusqu'à présent le soutien de plus de 140 membres de différentes organisations et de 14 États membres. Une série de recommandations a été acceptée par la Coalition multipartite et publiée dans un document de position conjoint. En préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'eau 2023, l'appel et ses résultats ont été présentés lors d'un événement consacré à</p>

<p>et du genre, de programmes de développement des capacités sur l'eau et le genre et l'avancement de la collecte de données sur l'eau ventilées par sexe dans toutes les régions ; et pour soutenir le processus de plaidoyer du WWAP (par exemple, campagne de communication, création d'une communauté numérique pour échanger les meilleures pratiques) et le suivi des actions et des progrès à la lumière des célébrations de l'achèvement de la Décennie des Nations unies pour l'eau en 2023)</p>	<p>l'UE à Bruxelles (octobre 2021), la Journée internationale des femmes et des filles de science (IDWGS, New York, février 2022), la 2e Semaine mondiale de l'eau en Asie et le 9e Forum mondial de l'eau. La feuille de route de l'appel se poursuit avec la 2e Conférence sur l'eau à Douchanbé, la Semaine mondiale de l'eau de Stockholm 2022 et le Sommet des Nations Unies sur les eaux souterraines (Paris, 2022). L'initiative devrait aboutir en 2030 (achèvement du Programme 2030). Une campagne de communication active est en cours, ainsi que le soutien aux États membres pour la soumission de propositions visant à mettre en œuvre des indicateurs relatifs à l'eau et au genre, la collecte de données ventilées par sexe, la recherche conjointe d'une aide financière, le développement d'une plate-forme de communauté d'action, et un programme régional (semestriel) de renforcement des capacités sur l'eau et le genre.</p>
<p><u>Résolution XTR-IV-3: SUR LA PRÉPARATION DE LA MISE EN OEUVRE DU "RÉSEAU DE L'ACADÉMIE ECOMED DE L'UNESCO"</u></p>	
<p>TEXTE DE LA DEMANDE</p>	<p>ACTIONS PRISES</p>
<p>Demande</p> <p>au Secrétariat du PHI de : faciliter la mise en place d'une équipe spéciale chargée d'étudier la faisabilité de l'Académie ECOMED, y compris la coopération éventuelle avec l'UpM, le PNUE MED POL et le Plan d'action pour la Méditerranée et d'autres agences des Nations Unies, notamment l'ESCWA, en vue d'élaborer un plan de mise en œuvre du résea</p> <p>Demande aussi</p> <p>au groupe de travail de rendre compte de ses conclusions à la 62e session du Bureau du PHI</p>	<p>Le Secrétariat du PHI a commencé à établir l'équipe spéciale avec les États membres et les partenaires potentiels. 25 pays ont été identifiés. Une lettre leur a été envoyée en avril 2022 pour leur demander de désigner un expert national (et un suppléant) pour être membre d'une équipe spéciale UNESCO-PHI ECOMED.</p>